

Prix Thrombose et Cancer MEYER-GIRARD 2026

16^{ème} édition

Prix d'une valeur de 10 000 €* proposé par LEO Pharma

Date limite de réception des candidatures : 30 avril 2026

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Pr COUTURAUD François – Hôpital de la Cavale Blanche – Brest
Pr MISMETTI Patrick – Centre Hospitalier Universitaire – St-Étienne
Pr ROSSI Jean-François – Institut Sainte Catherine – Avignon
Pr SANCHEZ Olivier – Hôpital Européen Georges Pompidou – Paris
Pr SEVESTRE Marie-Antoinette – Centre Hospitalier Universitaire – Amiens

* Sous réserve de l'autorisation du CNOM** et/ou toute autre instance adéquate.

1. DÉFINITION ET PRÉ-REQUIS

Le Prix Thrombose et Cancer MEYER-GIRARD est destiné à récompenser un projet de publication dans le domaine de la maladie thrombo-embolique veineuse associée au cancer (en oncologie, en onco-hématologie, en chirurgie carcinologique/anesthésie, ou en recherche fondamentale ou clinique).

Ce projet doit répondre à une question bien identifiée dans le dossier et être mené selon une méthodologie clairement décrite.

Un engagement de délai de soumission doit être précisé dans le dossier et endossé par un senior de l'équipe de recherche française. Ce Prix est destiné à être réédité chaque année par LEO Pharma.

2. LE MONTANT DU PRIX

Le montant du Prix est de 10 000 euros (dix mille euros). Le projet présenté par le lauréat doit être réalisé en toute indépendance à l'égard de LEO Pharma. Ce Prix ne sera donc pas attribué en contrepartie d'un travail commandité par ce dernier. Conformément aux articles L.1453-3 et suivants du Code de la Santé Publique, LEO Pharma doit procéder à la demande d'autorisation de ce prix et de son règlement auprès du CNOM et/ou toute autre instance adéquate.

3. LE JURY

3.1. COMPOSITION

Le jury sera composé d'un Comité Scientifique de 6 membres : 5 experts reconnus de l'oncologie, l'hémostase, l'hématologie et la médecine vasculaire et du Directeur Médical Thrombose de LEO Pharma. Le Directeur Médical Thrombose de LEO Pharma sera présent mais n'intervient pas dans les délibérations et ne participe pas au vote.

- En cas de réédition de ce Prix, chaque année, au moment de la délibération, il sera demandé aux membres du jury s'ils souhaitent prolonger leur mandat pour l'année suivante. Dans la négative, il sera demandé de proposer un remplaçant. Ce choix sera soumis aux autres membres du jury et devra obtenir l'aval de la majorité des membres. Dans le cas contraire, d'autres noms devront être proposés par les membres du jury jusqu'à accord de la majorité.
- Après constitution, le Comité Scientifique devra élire à la majorité simple un Président choisi par les 5 membres du Comité en fonction, membres sortants inclus, le représentant de la Direction de LEO Pharma n'étant pas éligible.

Ce Président est soumis à réélection chaque année.

Les membres du Comité ne reçoivent aucune rémunération, leurs fonctions sont bénévoles.

3.2. FONCTIONNEMENT DU JURY

La date limite de remise des dossiers est le 30 avril 2026. À partir de cette date, les projets de publication seront adressés à tous les membres du jury. La délibération du jury et la désignation du lauréat auront lieu au plus tard 3 mois après la clôture de l'inscription. Le jury se réserve la possibilité de ne pas attribuer le montant du Prix si la qualité des projets est jugée insuffisante, si les dossiers sont incomplets et/ou ne répondent pas aux conditions d'éligibilité (cf.5).

3.3. PRINCIPAUX CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Impact et contribution du travail à la recherche sur la thrombose en oncologie,
- Qualité méthodologique du projet,
- Originalité,
- Approche pluridisciplinaire.

3.4. ÉLECTION DU LAURÉAT

Lors de sa réunion délibératoire, le Comité Scientifique désigne le lauréat du prix à la majorité des deux tiers pour les deux premiers tours. Le troisième tour se fera à la majorité simple. Au total, 5 voix sont exprimées, réparties comme suit :

- Le Président du jury 1 voix,
- 4 membres du jury (1 voix chacun) 4 voix, les décisions sont souveraines.

La réunion ne peut se tenir que si les 5 membres du Comité Scientifique sont présents ou représentés (une seule procuration par personne). Si un des candidats présente un lien quelconque avec un membre du jury, ce dernier ne participera ni à la délibération ni au vote concernant ledit candidat.

Les réunions du Comité sont décidées par le Président.

Un représentant de LEO Pharma assiste à toutes les réunions en tant que secrétaire (LEO Pharma n'intervient pas dans les délibérations du jury, LEO Pharma n'a pas de voix). Un procès-verbal des délibérations et des résolutions est dressé par le Comité. Ce procès-verbal est envoyé aux membres du Comité.

LEO Pharma assure le secrétariat, ainsi que l'assistance administrative du Comité.

4. LE CANDIDAT

Il doit répondre aux conditions suivantes :

- Être médecin ou pharmacien ou biologiste ou interne,
- Âgé de moins de 40 ans.

5. LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Constitution du dossier de candidature :

- Lettre de motivation du candidat,
- Curriculum Vitae du candidat,
- L'existence éventuelle des financements qui ont permis de réaliser ce travail,
- Le projet de publication et la revue pressentie,
- Fournir le détail sur l'utilisation faite de la somme allouée en cas d'obtention du Prix,
- Le formulaire de candidature dûment rempli (délivré sur demande auprès du secrétariat du « Prix Thrombose et Cancer MEYER-GIRARD », ou sur le site internet de LEO Pharma : www.leo-pharma.fr).

6. ENVOI DES DOSSIERS

L'envoi des candidatures auprès de LEO Pharma est obligatoire. Elles sont acquises par la confirmation qui sera adressée aux candidats.

La date limite de réception des candidatures est fixée au 30 avril 2026.

Par email : prixthrombasetcancer@leo-pharma.com

Le secrétariat du Comité se réserve le droit de refuser l'admission à concourir à des candidats ne répondant pas aux critères définis dans ce règlement (cf. 4 et 5).

LEO Pharma s'engage à l'obligation de confidentialité des projets qui leur seront envoyés.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS EXAMINÉ.

7. PROCLAMATION DU LAURÉAT

Le Prix sera attribué au lauréat par le Président du jury au plus tard 3 mois après la clôture de l'inscription. Le Prix sera attribué (lors des JEICT*** 2026) sous la forme d'un chèque à l'attention du lauréat, personne physique ou morale. Le lauréat garantit que le montant du Prix sera utilisé conformément à son engagement de candidat dans son dossier de candidature. Conformément aux articles L.1453-3 et suivants du Code de la Santé Publique, LEO Pharma procédera à la demande d'autorisation de ce prix et du règlement auprès du CNOM et/ou toute autre instance adéquate.

Conformément à l'article L.1453-1 du Code de la Santé Publique, le montant du prix et la convention associée feront l'objet d'une publication sur le site internet du gouvernement « <http://www.transparence.sante.gouv.fr/> »

8. L'ORGANISATION DE CE PRIX

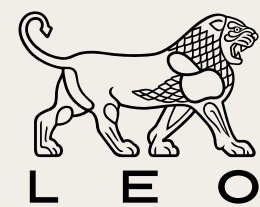
L'organisation de ce Prix sera communiquée par voie d'affichage dans les services hospitaliers concernés. Dans le cadre de vos relations avec LEO Pharma, nous pouvons collecter et utiliser vos données personnelles afin de gérer vos échanges avec LEO Pharma ou de vous adresser des informations médicales, scientifiques, promotionnelles ou événementielles concernant les activités de LEO Pharma, ses produits et ses services. Ce traitement de vos données personnelles est régi par le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Pour plus d'informations sur l'utilisation de vos données et l'exercice de vos droits, vous pouvez consulter le site « www.leo-pharma.fr ».

Ces droits s'exercent par courrier électronique à l'adresse leovousecoute@leo-pharma.com ou par courrier postal adressé au Pharmacien Responsable de LEO Pharma ou auprès du Délégué à la Protection des données LEO Pharma comme mentionné sur le site.

9. ENGAGEMENT ET OBLIGATION DU CANDIDAT

Le candidat s'engage à accomplir toutes formalités déclaratives qui pourraient lui incomber personnellement en raison de l'attribution du Prix.

** Conseil National de l'Ordre des Médecins.
*** Journées d'Enseignement Interdisciplinaire Cancer et Thrombose.



Scannez le QR Code pour obtenir des informations sur LEO Pharma ou rendez-vous sur : www.leo-pharma.fr